



35h en cdi mais je ne touche pas le smic!normale?

Par **marinou87**, le **22/01/2013** à **17:33**

bonjour, je suis coiffeuse qualifiée je suis en cdi 35h et je touche moins que le smic, est-ce normale?

j'ai un fix et une commission si dépassement du CA
que dois-je faire? car la discussion avec mes patrons est fermée!
merci d'avance!!!!

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **19:04**

Bonjour

votre employeur est contraint de vous verser le SMIC en fonction des heures effectuées.

Dans tous les cas ,l'employeur est tenu de respecter :

Les règles relatives au SMIC ;
Les salaires minimaux et les éléments de rémunération prévus par les conventions ou accords collectifs applicables, ou l'usage éventuellement en vigueur dans l'entreprise ;

Si les commissions attribuées ne permettent pas une rémunération au minimum égal au smic il appartient à l'employeur de compléter la différence.

Votre employeur est donc en infraction. Vous pouvez saisir l'inspection du travail si la

discussion avec ce dernier n'aboutit pas et en dernier recourt le conseil des prud'hommes pour voir votre situation régularisée.

Restant à votre disposition.

Par **marinou87**, le **22/01/2013** à **20:32**

je vous remercie pour votre conseil et d'avoir répondu aussi vite!car je suis un peu perdue avec tout ca!je vais donc aller voir l'inspection du travail avec mes fiches de paies et contrat pour y voir plus clair sur la situation, car mon employeur reste fermer!merci beaucoup